

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015
Convocation du 22 septembre 2015

L'ordre du jour étant le suivant :

- **Exonérations de TEOM**
- **PETR du Nord de l'Yonne : Adoption du projet du territoire**
- **Plan de relance du recyclage des emballages ménagers.**
- **Parcs éoliens de Villiers Louis et Courgenay**
- **Compte rendu de la CDCI**

- **Questions diverses**

Étaient présents :

ARCES DILO	Monsieur	BEZINE	Jacques	PONT / VANNE	Monsieur	STERN	Michel
ARCES DILO	Monsieur	VANNEREAU	Pierre	ST MAURICE	Monsieur	PRIN	Francis
BAGNEAUX	Monsieur	WILLIAM	Georges	ARH			
CERILLY	Monsieur	LOTH	Patrick	THEIL /VANNE	Monsieur	COQUILLE	Bernard
CERISIERS	Monsieur	HARPER	Patrick	THEIL /VANNE	Monsieur	TERVILLE	Gérard
CERISIERS	Monsieur	BONNET	Jean-Louis	VAREILLES	Monsieur	ROMIEUX	Bernard
CERISIERS	Madame	GRELLAT MAZIER	Annick	VAUDEURS	Madame	GARNAULT	Marie Claude
CHIGY	Monsieur	MAUDET	Luc	VAUDEURS	Monsieur	RUIZ	Pascal
COULOURS	Madame	VAILLANT	Christine	VAUMORT	Madame	ROCHÉ	Marie-José
COURGENAY	Monsieur	PAGNIER	Daniel	VILLECHETIVE	Monsieur	DEVELAY	Michel
FLACY	Monsieur	DEN DEKKER	Jacques	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	KARCHER	Sébastien
FOISSY/VANNE	Monsieur	THOMAS	Bernard	VILLENEUVE L'ARCH	Madame	LEGENDRE	Jeannine
FOURNAUDIN	Madame	CHAPELET	Marie	VILLENEUVE L'ARCH	Madame	GIGOT	Geneviève
LA POSTOLLÉ	Monsieur	LAPOTRE	Daniel	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	PUTHOIS	Alain
LAILLY	Madame	MASSÉ	Sylvette	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	VERHOYE	Daniel
LES CLERIMOIS	Monsieur	REVELLAT	Edmond	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur		
LES SIEGES	Monsieur	LENGLET	Patrick	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur		
MOLINONS	Monsieur	BEZINE	Yves				

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : Mmes Françoise GIVAUDIN (pouvoir à Mme CHAPELET), Édith VALLEE (suppléée), Marie-Hélène GAUDOT (pouvoir à M. PAGNIER), Guy JACQUINOT,

Secrétaire de séance : M. Patrick HARPER

Invités présents : Madame MAUDET, Conseillère Départementale.

Le présent Conseil a été accompagné d'une présentation visuelle des documents par vidéo-projection. Les documents sont mis à la disposition des conseillers avec la convocation.

M. Luc Maudet donne lecture du précédent compte rendu qui est adopté par le Conseil Communautaire.

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

Accueil par monsieur DEVELAY, maire de Villechétive

❖ **Exonérations de TEOM délibération 042-2015, Classification 7.2 Fiscalité**

Vu la délibération 043-2014 fixant les règles d'exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour certains professionnels, le conseil communautaire décide d'exempter de la TEOM pour l'année, les entreprises

- SCI LES SEQUOIA L'AGENCEUR, pour les locaux 7 Route de Laroche à CERISIERS, parcelles ZE149 - 150 – 152 – 154
- LOISON Bernadette pour les parcelles ZE 19 et ZE 20 hors partie habitation sur 400*200m à COURGENAY
- Les établissements PIAT pour leur site professionnel au lieu dit le chemin Vert à FOURNAUDIN (exonération permanente site situé à plus de 500m de tout point de collecte)

❖ **PETR du Nord de l'Yonne : Adoption du projet du territoire, délibération 043-2015, Classification 2.1 urbanisme**

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet de territoire. Monsieur KARCHER demande quelles seront ses incidences de le projet « Parc des Grolois » inscrit au PETR mais non encore arrêté par le Conseil Communautaire. Il s'agit d'un projet permettant de structurer le territoire et de solliciter les fonds auprès de la région pas d'un engagement ferme. Vu l'arrêté préfectoral PREF/DCPP/SRCL/2014/0467 en date du 21/11/2014 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne ; Vu l'arrêté préfectoral PREF/DCPP/SRCL/2014/0490 en date du 15/12/2014 portant modification de l'arrêté de création du PETR du Nord de l'Yonne ; Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural annexés à l'arrêté préfectoral PREF/DCPP/SRCL/2014/0490 ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 5741-2 ; Vu l'avis favorable de la conférence des maires réunie le 4 septembre 2015 ; Vu l'avis favorable du conseil de développement réunie le 7 septembre 2015 ; Vu le projet de territoire annexé,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, à l'unanimité Le Conseil Communautaire adopte le projet de territoire annexé à la présente délibération.

❖ **Parcs éoliens de Villiers Louis et Courgenay, délibération 044-2015, Classification 2.1 urbanisme**

Le Président présente au Conseil Communautaire les projets de parc éoliens sur la commune de Villiers Louis (4 éoliennes) et monsieur PAGNIER présente le projet éolien de Courgenay (6 éoliennes). Le conseil communautaire par 1 voix contre, deux abstentions, 31 pour ne fait aucune opposition à ces deux projets éoliens.

Présentation de l'instruction du droit des Sols

Un diaporama présente aux conseillers les principes de l'instruction du droit des sols, pointant le rôle d'instruction de la DDT et les responsabilités des maires qui signent les permis dans tous les cas. 11 communes sont favorables à la reprise de l'instruction par la communauté de communes si la DDT devait cesser son appui technique (ce qui sera légalement le cas après l'arrêté définitif du PLUi). Un agent de la Communauté de communes est en formation et le prix d'acquisition du logiciel est estimé à 10900€. Il conviendrait de prévoir un emploi à mi-temps si la CCVPO devait instruire pour toutes ses communes membres, ainsi que le financement du service.

Plan de relance du recyclage des emballages ménagers - information

Notre collectivité a participé à l'appel à candidatures d'Eco-Emballages dans le cadre du plan de relance du recyclage des emballages ménagers et notre candidature a été retenue pour participer à la nouvelle phase expérimentale d'extension des consignes de tri qui se déroulera jusqu'à fin

2016. Dans les prochains jours nous serons informés des modalités pratiques de mise en œuvre de ce projet, et pour vous proposer la signature d'un contrat formalisant nos engagements respectifs. Le site de tri devra être modernisé avant de pouvoir définir la date de démarrage des nouvelles consignes de tri et de la mise en œuvre de la communication à effectuer auprès des habitants.

Nous pourrions alors recycler la quasi-totalité des plastiques (films d'emballages, barquettes, ...)

Une réflexion doit être menée sur la collecte mais le Règlement Sanitaire Départemental interdit la collecte des putrescibles tous les quinze jours. Doubler la collecte actuelle en porte à porte pourrait doubler les besoins de financement impactant directement la Taxe sur les Ordures Ménagères.

Monsieur DEVELAY sollicite des retours d'expériences pour les conteneurs d'Ordures Ménagères destinés aux résidences secondaires qui ont du être retirés en raison des dépôts sauvages qu'ils engendraient. Quelques communes ont mis en place un local spécifique (fermé à clé ou ouvert selon des horaires contraints). Les conteneurs individuels actuellement subventionnés par la CCVPO ont permis de résoudre certaines difficultés.

Les cartons des professionnels sont acceptés en déchèteries. Le Président rappelle qu'aucun surcout ne leur est facturé pour leurs apports, ce qui est une tolérance.

Quelques conseillers font remarquer que la fréquence d'enlèvement des bacs destinés aux vêtements usagés est insuffisante.

Suite à ces échanges, la commission déchets se réunira prochainement pour étudier des solutions à la collecte des déchets issus du tri sélectif, et à la collecte des cartons des particuliers.

Compte rendu de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet de découpage des communautés de communes icaunaises dans le cadre de la Loi NOTRe, présenté par le Préfet et examiné en commission, dont la carte a été annexée à la convocation au présent Conseil Communautaire.

La CCVPO ne serait pas impactée par la réforme territoriale dans un futur proche.

La Communauté de Communes du Villeneuvien serait appelée à disparaître rejoignant la Communauté de Communes du Sénonais pour la majorité de ses communes. Ce sont les conseils municipaux qui délibéreront pour avis. La Commission présentera au Préfet un contre-projet après étude.

Une nouvelle réunion prévue le 9 Octobre présentera les réflexions de l'Etat sur la disparition de certains syndicats icaunais.

Tourisme

Mme CHAPELET

Comme l'année dernière un concert gratuit pour la commémoration 14-18 est proposé aux habitants. L'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Sens se produira le 15 novembre après-midi. Le lieu reste à définir. M. STERN donne son accord pour la salle des fêtes de Pont sur Vanne (120 places)

- Calendrier des manifestations 2016 : réunion du 21 octobre à Villechétive proposée à l'ensemble des communes et associations de la Communauté de Communes. Un tableau à remplir a été envoyé aux mairies et aux associations.

- Forum des Associations 2016 prévu le 3 ou 4 septembre. Le lieu reste à définir.

La commission tourisme se réunira pour étudier ces dossiers

Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS du 15 septembre 2015

- ❖ Exonérations de TEOM délibération 042-2015, Classification 7.2 Fiscalité 2
- ❖ PÉTR du Nord de l'Yonne : Adoption du projet du territoire, délibération 043-2015, Classification 2.1 urbanisme 2
- ❖ Parcs éoliens de Villiers Louis et Courgenay, délibération 044-2015, Classification 2.1 urbanisme..... 2

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous-Préfecture, le 30 septembre 2015
Et publication ou notification, le 30 septembre 2015
Suivent les signatures